

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 06/04/2017

Date de la convocation 31/03/2017	L' an 2017, le 6 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
Date d'affichage 31/03/2017	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 8 Votants : 8	Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile (arrivée à 20 h 25), KAMINSKI-MILLON Aurélie, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, DELAMARE Pierre-Yves, ROBERT Eric, Absent(s) : Mmes : PEREIRA Véronique, ROBERT Isabelle, M. HAY Sylvain Excusé(s) : M. BONNEAU Cédric (arrivé à 21 h 10 - après délibérations votées) Secrétaire : Mme KAMINSKI-MILLON Aurélie

Monsieur le Maire commence la réunion en présentant, Monsieur Jérémie CAILLAUD, qui a été recruté pour remplacer l'une des secrétaires à l'accueil de la mairie, du 27/03 au 2/07/2017.

BATIMENTS COMMUNAUX

✓ **Place de la Folie : réparation du jeu pour enfants**

Face aux demandes des familles et assistantes maternelles, Madame Misandeau a relancé l'entreprise Comessa pour la réparation du jeu situé dans le petit parc, au fond de la Place de la Folie.

✓ **Dossier d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public**

Monsieur le Maire précise que les dossiers de subventions pour les travaux d'accessibilité ont été transmis à la Sous-Préfecture.

URBANISME

VOIRIE

Une réunion de commission sera organisée afin d'examiner les projets de voirie inscrits au budget 2017.

Monsieur le Maire précise que la Communauté d'Agglomération va engager des travaux de remplacement des canalisations (eau potable, eaux usées) dans la Grand'Rue (du carrefour rue des Roches Neuves/Chemin des Dars jusqu'au n° 30 de la Grand'Rue), sur une centaine de mètres.

Ces travaux, réalisés par l'entreprise Justeau de Louresse Rochemenier, sont rendus nécessaires car les canalisations sont en mauvais état.

- Remplacement des canalisations en plomb
- Redonner de la pente aux canalisations en eaux usées pour favoriser leurs écoulements,
- améliorer l'angle de la canalisation eaux usées entre la grand'Rue et de la rue des Roches Neuves par un pan-coupé,
- certains compteurs d'eau seront posés à l'extérieur des propriétés.

Le chantier débutera le 18 avril prochain pour une durée de 8 semaines, si aucun incident (présence de cavités par exemple).

Plusieurs chemins (continuité de la rue des Caves (devant les numéros 26 et 28) et chemin du Pot à Diner (continuité chemin des Dars vers le Parc) devront faire l'objet d'un empierrage. Les travaux sont prévus au budget.

Il faudra y ajouter également la place de la Folie (bouchage des nids de poule).

FINANCES

REF DELIBERATION :
2017/4/28
VOTE : unanimité
PRÉSENTS 08
POUR 08
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PRÉFECTURE LE
10/04/2017

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque municipale de Varrains est gérée par une équipe de bénévoles.

Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la collectivité ou celle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (médiathèque), en particulier pour les réunions, les formations.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal autorise le remboursement par la collectivité de leurs frais de déplacements (indemnités de mission et indemnités kilométriques lorsque les déplacements sont effectués avec le véhicule de la personne), selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux, uniquement pour l'année 2016.

A compter de 2017, Monsieur le Maire précise qu'une réflexion de prise en charge est menée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

réf :

Arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

catégorie - puissance fiscale	jusqu'à 2000 kms
de 5 CV et moins	0.25 euros/km
de 6 et 7 CV	0.32 euros/km
de 8 CV et plus	0.35 euros/km

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

- ACCEPTE la prise en charge des frais de déplacement effectués par les bénévoles en 2016 suivant le tableau de prise en charge énoncé ci-dessus et suivant une présentation des justificatifs nécessaires (ordre de mission, présentation de la carte grise du véhicule)

REF DELIBERATION :
2017/4/30
VOTE : unanimité
PRÉSENTS 08
POUR 08
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PRÉFECTURE LE
10/04/2017

BUDGET 2017

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Considérant le vote du budget 2017 intervenu le 30/03/2017,
Considérant le vote d'un montant global de 70000.00 euros à l'article 6574 (subventions aux associations),
Considérant qu'il y a lieu de déterminer les montants détaillés versées aux associations sur présentation des budgets prévisionnels de l'année en cours et des comptes réels de l'année passée des associations,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de verser les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANTS
FONDATION DU PATRIMOINE DE MAINE-ET-LOIRE	120.00
ADMR LES TUFFEAUX	850.00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les impayés de loyers de la superette ont été intégralement réglés par le liquidateur pour un montant de 5000 euros. Ce dossier était en attente depuis 2011.

La Société « Outillage Saint Etienne » a demandé à venir stationner un camion place de l'église le dimanche 18 juin prochain. Le Conseil Municipal a déjà délibéré en septembre 2016 pour instaurer un droit de place à 120 euros/jour d'emplacement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande par la Société Saint Etienne (du département de la Loire) pour un coût non réévalué.

DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter le bien situé :

- ❖ 39 résidence du Parc - section B n° 1585

CCAS

Madame Catherine MILLON propose de réunir le CCAS le jeudi 27 avril prochain à 18 h 30 (ordre du jour : budget 2017, aides en faveur des particuliers, ...).

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire revient sur l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires.

Actuellement, la difficulté d'organisation est liée aux encadrants (absences ponctuelles).

Monsieur le Maire souhaite proposer à la rentrée prochaine de nouvelles activités telles que de l'initiation au secourisme et l'apprentissage du langage des signes.

Une solution également pourrait être envisagée : les cours pourraient se terminer tous les jours ¾ d'heure plus tôt et un système de garderie serait mis en place.

A noter que les TAP sont actuellement gratuits pour les parents.

PERSONNEL COMMUNAL

REF DELIBERATION :
2017/4/31
VOTE : unanimité
PRÉSENTS 08
POUR 08
CONTRE 0
ABSTENTION 0
VISA PREFECTURE LE
10/04/2017

PERSONNEL CONTRACTUEL

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE FONCTIONNAIRE MOMENTANEMENT ABSENT RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

VU la loi du 26/01/1984 modifiée,

Considérant la prolongation d'absence pour maladie d'un adjoint administratif titulaire, du 01/05 au 02/07/2017

VU la délibération du 21/03/2017 portant sur le recrutement d'un adjoint administratif contractuel, pour remplacement d'un agent titulaire momentanément absent, pour la période du 27/03 au 30/04/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat à durée déterminée d'un adjoint administratif contractuel à temps complet pour remplacer l'agent titulaire momentanément absent, à compter du 1er mai jusqu'au 2 juillet 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler le contrat à durée déterminée d'un adjoint administratif non titulaire à temps complet pour remplacer un adjoint titulaire à temps complet momentanément absent, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

- DIT que le contrat sera renouvelé à compter du 1er mai jusqu'au 02/07/2017,

- DIT que la durée hebdomadaire de cet agent est de 35 heures,

- DIT que la rémunération correspondra au 1er échelon de l'échelle C1 des adjoints administratifs territoriaux

- AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de cet agent

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget 2017

ELECTIONS

En prévision des élections présidentielles, le tableau des permanences est rappelé. Il sera communiqué à tous les élus par mail.

COMMUNICATION

La Feuille de Vigne – édition d'avril – est en cours de distribution.

FETES ET CEREMONIES

En prévision de la cérémonie de commémoration du 8 mai, la commission se réunira le 14 avril prochain.

ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté en présence de Monsieur BOIREAU et des agents communaux à une démonstration d'outils (alternative aux désherbants).

La Société Jardicenter de Saumur a proposé un appareil électrique composé de lames pouvant couper les mauvaises herbes – les avantages sont la légèreté du matériel et l'absence de projections. Le coût de l'appareil est de 700 euros auquel il faut ajouter le coût de la batterie 1300 euros (garantie 3 ans).

Egalement, un appareil permettant le brûlage des mauvaises herbes par le gaz a été testé. Inconvénients : risque d'incendie – favorise la germination

Monsieur le Maire précise que les organismes tels que l'Ademe, l'Agence de l'Eau et le Sage viennent en aide financièrement à l'acquisition de ces appareils.

SAUMUR AGGLO

AFFAIRES DIVERSES

Projet de Commune nouvelle

Le 27 mars dernier, les membres des comités de pilotage de chacune des communes se sont réunis avec le cabinet LJ CONSEIL.

Le compte rendu de cette réunion sera diffusé à chacun des élus.

Monsieur le Maire précise qu'un travail plus approfondi va se mettre en place jusqu'en décembre, par le biais de deux groupes de travail portant sur les finances et les ressources humaines.

Actuellement le comité de pilotage (COFIL) est composé de Monsieur le Maire, Madame Jeannine MISANDEAU et Monsieur Joël BOIREAU.

Monsieur le Maire propose de constituer les 2 groupes de travail (1 membre du COFIL, 2 conseillers municipaux, 1 troisième conseiller suppléant, 1 secrétaire).

Les premières réunions seront organisées en octobre et novembre.

Composition des groupes de travail :

- Ressources humaines : Didier LEGRAND + Catherine MILLON-THIBAUT (suppléante), Cécile BIRIE-HABAS, Pierre-Yves DELAMARE et Emmanuelle BANCHEREAU (secrétaire)
- Finances : Joël BOIREAU + Jeannine MISANDEAU (suppléante), Aurélie KAMINSKI-MILLON, Eric ROBERT et Emmanuelle BANCHEREAU (secrétaire)

Le 18 avril - conférence de presse.

Le 17 juin – réunion des conseillers municipaux des 4 communes

Informations diverses

- Mot de remerciement de Mme Marielle LUMINEAU à l'attention des conseillers municipaux et personnel communal suite au décès de son mari
- Invitation mariage d'Estelle MISANDEAU et de Valentin Revil-Signorat – le 12/08/2017
- Information par le Parc Naturel Régional de la mise à jour du groupe de travail Natura 2000 (préservation de

la Loire et de la vallée du Thouet)

- Groupe de travail intercommunal sur la préparation des commémorations du 11 novembre 2018 : le 20 mars dernier, le groupe de travail s'est réuni à Brézé en compagnie des associations et des écoles.
Le week-end du 11 novembre 2018 – programme des festivités : marche organisée entre les différentes communes – permettre à chacune des communes de commémorer le 11 novembre pour un regroupement final aux Ifs - exposition aux Ifs – chants avec les enfants des écoles et la chorale Le Chant du Thouet

Bilan à ½ mandat municipal

Le Courrier de l'Ouest a demandé aux maires de chacune des communes du sud saumurois, de dresser un bilan à mi-mandat au terme des 3 ans.

Monsieur le Maire a souhaité retracer ce bilan d'abord en réunion de Conseil Municipal et en reprenant chaque proposition de la profession de foi annoncée en 2014 par l'équipe municipale.

- Favorisation de l'habitat : constatation de la lenteur dans l'émergence des constructions dans les lotissements Rivières et Rogelins ; de plus, l'implication financière de la commune est plus importante qu'initialement prévue ; la solution sera peut être d'implanter plus de logements sociaux et locatifs par l'accession à la propriété au lotissement des Rivières
- Aménagement et amélioration de la voirie et des chemins : en 2016, un programme important a été lancé (rue du Bourg-Neuf, réfection de plusieurs chemins, réfection de certaines voirie telle que les rues de la mairie et des Menais – en 2017, selon les possibilités financières, les rues de la Poterne et Roches Neuves devraient être refaites.
- Rénovation des bâtiments publics : les travaux d'isolation thermiques de l'école publique ont été achevés – les voûtes de l'église refaites – la rénovation de l'Espace Hulin et notamment de la maison Hulin demeure un investissement trop important et n'était pas dans les prévisions du mandat
- Poursuite de l'embellissement du bourg : continuité des opérations d'enfouissements des réseaux (Bourg-Neuf, Rogelins, Parc) – remplacement de l'éclairage public dans lotissements du Parc
- Accessibilité des bâtiments publics et de la voirie – en cours pour les bâtiments – voirie (rue du Bourg-Neuf) à voir pour la rue de la Poterne
- Mise en œuvre des TAP – gratuité – bilan des 3 ans de fonctionnement (coûts, aide continue de l'Etat)
- Venir en soutien aux projets associatifs et de santé (lutter contre le désert médical)
- Le projet de regroupement des 4 communes en commune nouvelle n'était pas prévu – idem au niveau de l'agglomération avec l'insertion de nouvelles communautés de communes (Doué-la-Fontaine, Gennes et Longué)
- Poursuite des investissements à hauteur de 45 % en moyenne même si les dotations de l'Etat sont en baisse (la commune a contracté un emprunt en 2016)

Questions diverses :

- Monsieur Eric ROBERT pose la question de l'avancée du dossier de lotissement des Rogelins avec Alter Cités (existence de rapports écrits entre Alter Cités et la Commune). Monsieur le Maire répond que les échanges sont verbaux. Il précise qu'un compte rendu financier (CRAC au 31/12/2016) sera présenté en réunion de Conseil Municipal entre mai et juillet 2017.

Création d'un poste de 4^{ème} adjoint en remplacement de Monsieur Bernard LUMINEAU

La question est posée.

Si nomination, il faut que l'élu soit un minimum disponible pour la gestion de la voirie, du personnel.

Il faut peut être une remise à plat des fonctions.

Le sujet est reporté.

LEGRAND Didier	BIRIE-HABAS Cécile	KAMINSKI-MILLON Aurélie
MISANDEAU Jeannine	DELAMARE Pierre-Yves	ROBERT Isabelle ////////////////////
MILLON-THIBAUT Catherine	BONNEAU Cédric	ROBERT Eric

BOIREAU Joël	PEREIRA Véronique ////////////////////	HAY Sylvain ////////////////////